

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 17486**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Développement et protection du patrimoine culturel spécialité Guide conférencier

Nouvel intitulé : Guide conférencier

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Toulouse Jean Jaurès, Ministère chargé de l'enseignement supérieur Modalités d'élaboration de références : CNESER	Président de l'Université de Toulouse II-Le Mirail, Recteur d'Académie, Chancelier des Universités

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

342 Développement et protection du patrimoine culturel

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de ce diplôme est un professionnel qui accompagne les personnes en français et/ou dans une ou plusieurs langues étrangères sur les sites du patrimoine historique, culturel, artistique, naturel et scientifique.

Présenter les éléments du patrimoine historique, culturel, artistique, naturel et scientifique dans leur contexte historique et sociétal en français et/ou dans une ou plusieurs langues étrangères dont l'anglais.

Guider et gérer un groupe dans l'espace et dans le temps et réagir de façon autonome en toutes circonstances

Elaborer un parcours, une visite, une conférence dans tous leurs aspects (cadre technique, relations avec les différents prestataires du secteur) à l'aide de tous les outils de recherche documentaire disponibles.

Conduire la prestation de médiation et l'adapter au public concerné.

Interagir avec les prestataires du secteur d'activité.

Connaître les règles de sécurité des biens et des personnes.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ces professionnels travaillent dans des structures du patrimoine historique, culturel et artistique (RMN, Centre des Monuments Historiques, Villes et Pays d'Art et d'Histoire, Fondations publiques et privées), dans les Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative, des structures du patrimoine naturel et scientifique (Parcs Nationaux, Parcs Régionaux, structures de nature scientifique...).

Ce professionnel peut prétendre aux emplois suivants :

Guide Conférencier (profession réglementée : la carte de Guide conférencier est attribuée aux seuls détenteurs de la licence professionnelle de Guide conférencier).

Guide Interprète.

Codes des fiches ROME les plus proches :

G1201 : Accompagnement de voyages, d'activités culturelles ou sportives

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Pré-requis:

Diplôme niveau bac+2 dans les domaines de l'histoire, de l'histoire de l'art, du tourisme, des langues étrangères appliquées (LEA), des langues et civilisations étrangères (LCE), de la communication ou de la géographie.

Niveau C1 en langue exigé (en référence au Cadre européen de compétences en langues) : certification souhaitée.

A défaut, demande de dispense du (ou des) diplôme(s) pré-requis dans le cadre de la validation des acquis :

- au titre du décret du 16 avril 2002 (VES) : dossier à retirer au secrétariat du Département

- au titre du décret du 23 août 1985 (VA 85) : contact Cellule VAE

- au titre du décret du 24 avril 2002 (VAE) : contact Cellule VAE

Descriptif des composantes de la certification :

Semestre 5

UE 1 - Arts, sciences et patrimoine (18 ECTS-170 h)

UE 2 - Méthodologie et techniques de la médiation orale (6 ECTS-40 h)

UE 3 - Langues vivantes étrangères (6 ECTS-30 h/langue x 2)

Semestre 6

UE 4 - Démarche d'interprétation appliquée à l'objet culturel et au territoire (7 ECTS-100h)

UE 5 - Connaissance et gestion de l'activité professionnelle (3 ECTS-30 h)

UE 6 - Projet tuteuré (10 ECTS-150 h)

UE 7 - Stage (10 ECTS-12 semaines)

Modalités d'évaluation :

Contrôle continu. Une moyenne égale ou supérieure à 10 est exigée pour l'obtention de la licence professionnelle de guide conférencier. La compensation entre éléments d'un même UE et entre UE s'effectue sans note éliminatoire.

Le bénéfice des composantes acquises peut être gardé sans limitation de durée.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par candidature individuelle	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants-chercheurs et professionnels Enseignants-chercheurs et professionnels conformément au décret n° 2202-590 du 24/04/2002

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
	HUAIYIN Teachers University (Chine) Universidad de Santander (Espagne)

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 17/11/99 publié au JO du 24 novembre 1999 et au BO n°44 du 09 décembre 99 (création des licences professionnelles).

Arrêté du 28 juin 2011 relatif aux habilitations de l'Université Toulouse 2 à délivrer des diplômes nationaux (habilitation actuelle)

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24 avril 2002 relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur.

Références autres :

Références autres :

Décret n° 2011-930 du 1er août 2011 publié au JO du 4 août 2011 relatif aux personnes qualifiées pour la conduite de visites commentées dans les musées et monuments historiques

Pour plus d'informations

Statistiques :

Observatoire de la Vie Etudiante et de l'Insertion Professionnelle- OVE

<http://www.univ-tlse2.fr/accueil-utm/universite/organisation/services/observatoire-de-la-vie-etudiante-et-de-l-insertion-professionnelle-ove--5418.kjsp?RH=services>

Autres sources d'information :

www.univ-tlse2.fr

www.isthia.fr

<http://www.univ-tlse2.fr/>

Lieu(x) de certification :

Université de Toulouse II-Le Mirail

5 allées Antonio Machado

31058 Toulouse cedex 9

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université de Toulouse II-Le Mirail
Département ISTHIA
Antenne Universitaire de FOIX
4 rue Raoul LAFAGETTE
09000 FOIX

Historique de la certification :

Ce diplôme a remplacé le Diplôme National de Guide Interprète National DNGIN depuis la rentrée 2012-2013

Certification suivante : [Guide conférencier](#)